

**Compte rendu de la réunion
du conseil municipal
du 30 septembre 2019
à la Maison commune à 20h00**

Sous la présidence de Madame Claudine HERRMANN, Maire - 17/19 personnes étaient présentes

Mesdames et Messieurs :

	Présent	Absent	Absent excusé
Claudine HERRMANN	X		
Martial ISSENHUTH	X		
Francis PFLEGER	X		
Lucienne RIEHL	X		
Marie Noelle ANGSTHELM	X		
Céline CONTAL	X		
Lucienne EICHELDINGER	X		
Didier ELTGEN	X		
Didier FENDER	X		
Adam FFOULKES ROBERTS	X		
Christelle HOSTI	X		
Céline KLOTZ			X
Véronique LABOURDETTE	X		
Sandrine LINGELSER	X		
Philippe LOSSER	X		
Jean Marie ROHMER	X		
Florence SCHNEE	X		
Jean Luc WEBER			X
Sylvain WEIL	X		

Secrétaire : Chantal SOLA

Madame le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue tous les membres présents.

Elle signale l'absence de :

- Madame Céline KLOTZ qui a donné une délégation de pouvoir à Madame Lucienne RIEHL
- Monsieur Jean-Luc WEBER qui a donné délégation de pouvoir à Monsieur Jean-Marie ROHMER

Point n°01 de l'ordre du jour : Approbation du dernier compte rendu

Madame le Maire soumet le dernier compte rendu à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu de la séance du 26 août 2019 a été approuvé après deux demandes de compléments d'information

- Concernant le point 6, les conseillers municipaux demandent que soit ajoutée une clause de revoyure à la convention.
- Tour de table : Il est demandé de préciser qu'avant la formation des membres du Comité de gestion et des agents communaux, il convient de faire intervenir l'électricien pour lever les réserves de dysfonctionnement du limiteur de décibel de la salle polyvalente.

Point n°02 de l'ordre du jour : Affaires d'urbanisme

Monsieur Martial ISSENHUTH, Adjoint au Maire, présente les dossiers d'urbanisme au Conseil municipal.

Certificat d'urbanisme

CU06733619R0024

Samuel Camisan

37, rue de Lyon – 67640 FEGERSHEIM

Terrain :

Section F – Parcelle n° 147 – 2180 m² - « Auf der Limb »

Section F – Parcelle n° 451 – 3010 m² - « In Ludanhauen »

Section F – Parcelle n° 1235 – 1160 m² - « Zwischen Kanal und des Strasse »

Vente Rietsch/Wicky

Certificat d'urbanisme et Déclaration d'Intention d'Aliéner

CU06733619R0023 – DIA 067 336 19 R0020

RUSTENHOLTZ-TRENS

1 rue de la Scierie - CS 40047 - 67150 ERSTEIN

Terrain : 98, rue des Serruriers

Section H – Parcelle n° 842/2048 - 396 m²

Vente Brigel-Schneider/Gallan

Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA 067 336 19 R0021

Jean-Pierre THOMAS

2 rue du Maréchal Foch- 67190 MUTZIG

Terrain : impasse Rott

Section G – parcelle n°624/14 – 303 m²

Section G – parcelle n°633/18 – 54 m²

Vente LEGROS / YILDIRIM

Déclaration Préalable de travaux

DP 06733619R0046

FENDER Lucien

74a rue de la Poste - 67150 Nordhouse

Terrain : 74a rue de la Poste

Section H – parcelle n°587/270 – 924 m²

Démolition abri de jardin et agrandissement de l'abri de bois

DP 06733619R0047

RIEHL Christian
17 impasse des Pruniers - 67150 Nordhouse
Section G – parcelle n°447 – 536 m²
Terrain : 17 impasse des Pruniers
Pergola

DP 06733619R0048

BLERIOT Franck
139 impasse de l'III - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 139 impasse de l'III
Section H – parcelle n° 519 – 3 m²
Section H – parcelle n° 518 – 28 m²
Section H – parcelle n° 520 – 3 m²
Section H – parcelle n° 681 – 673 m²
Section H – parcelle n° 785 – 943 m²
Ravalement et isolation de façade et remplacement de menuiserie, du bardage et des tuiles à l'identique

DP 06733619R0049

WENDLING Pierre
143 rue de l'Ecole - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 143 rue de l'Ecole
Section H - Parcelle n°705 - 617 m²
Piscine

DP 06733619R0050

D'ANIELLO Audrey
4 rue du Zoll - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 4 rue du Zoll
Section H - Parcelle n°540 - 545 m²
Terrasse et garde du corps en Inox

DP 06733619R0051

HERR Thaddée
23 rue des Printemps - 67150 NORDHOUSE
Terrain : 23 rue des Printemps
Section H - Parcelle n°392 - 520 m²
Fenêtre sur cour intérieure de toit

DP 067 336 19 R0052

Cabinet Bilhaut
269 b avenue de Colmar - 67100 Strasbourg
Terrain : 37 rue de la Tour
Section H- parcelle n°379 – 621 m²
Section H- parcelle n°470 – 749 m²
Division en vue de construire

DP 067 336 19 R0053

KIEHL Wendelin

90, rue Verte – 67150 NORDHOUSE

Terrain : 90, rue Verte

Section H - Parcelle n°224 - 241 m²

Clôture

Permis de démolir :

PD 067 336 19 R0003

FENDER Lucien

74a rue de la Poste – 67150 NORDHOUSE

Terrain : 74a rue de la Poste

Section H - Parcelle n°587/270 - 924 m²

Démolition abri de jardin

Point n°3 de l'ordre du jour : Renouvellement de l'éclairage public et de l'éclairage du stade d'entraînement de foot .

Madame le Maire souhaite remplacer les lampes « boules » qui ne sont plus conformes aux normes fixées en novembre 2018 par des modèles à la fois compatibles avec les nouvelles normes et moins énergivores grâce au LED, dont la durée de vie est d'environ une quinzaine d'années.

Lors des commissions réunies du 13 mai 2019, Monsieur BINNERT de la SEML UME, concessionnaire en matière de distribution d'énergie électrique, a dénombré 56 points lumineux à remplacer dans l'ensemble du village et a proposé différents modèles de lanterne. Les membres de la commission « commissions réunies » optent pour une esthétique de lanterne à deux branches, sans vitrage.

La commune souhaite également porter le projet de l'éclairage du stade de foot d'entraînement pour le rendre conforme aux normes en vigueur. Il s'agit des projecteurs, tous les mats en place pourront être conservés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'engager les travaux pour un montant prévisionnel de 65 700 € HT**
- **de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour cette opération à la SEML UME pour un montant de 4 600,00 € HT**
- **autorise Mme le Maire ou son Adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à l'instruction du dossier ou à la réalisation du projet**
- **de solliciter tous types de subventions**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget**

Adopté à l'unanimité.

Point n°4 de l'ordre du jour : Réaménagement de l'espace sportif

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'elle n'a pas donné suite au cabinet MP Conseil concernant son projet estimé à 5 000 000 €, projet jugé trop ambitieux et trop onéreux pour la commune.

Elle annonce avoir lancé un « sourcing » afin de voir si le projet souhaité pourrait être réalisé avec une enveloppe budgétaire de 1 800 000 € HT. Elle explique avoir reçu vingt-quatre candidatures de cabinets d'architecte.

Parallèlement des travaux urgents sont nécessaires pour le club de foot (USN) :

- déposer un permis de construire pour une remise à matériels extérieurs, les matériaux seraient pris en charge par la commune et les travaux de construction seront entrepris par les bénévoles de l'association,
- réaliser une extension des vestiaires afin de créer un vestiaire pour les arbitres femmes, devenu obligatoire par la législation en vigueur.

Pour réaliser lesdits travaux, Madame le Maire propose de sélectionner trois cabinets d'architecte parmi les vingt-quatre ayant répondu au sourcing.

Les critères retenus seront le prix à hauteur de 60% et les références en la matière à hauteur de 40 %

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°05 de l'ordre du jour : Réhabilitation de la salle polyvalente

Monsieur Issenhuth explique aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de faire des travaux supplémentaires pour le bardage de la salle qui seront réalisés soit par le biais d'un appel d'offres ou de devis comparatifs.

Par ailleurs il annonce que le problème des douches sera réglé tantôt, un devis ayant été signé le 11 septembre 2019.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°06 de l'ordre du jour : Aménagement de la placette à l'angle de la rue du Maréchal Leclerc et de la rue de Hipsheim

Monsieur Issenhuth présente l'avenant suivant :

Avenant 3 du lot n°1 Aménagements extérieurs – entreprise Thierry MULLER

Objet : établissement de prix supplémentaires suite à la mise en œuvre de joints au mortier pour renforcer la placette pavée carrossable

Ce qui porte le :

- montant initial du marché : 89 446,70 € HT
- montant de l'avenant n°1 : 902,00 € HT (découverte d'une fosse à purin)
- montant de l'avenant n°2 : 1 838,00 € HT (luminaire)
- montant de l'avenant n°3 : 7 377,50 € HT
- montant total : 99 564,20 € HT

Soit une augmentation totale du marché de 11,31 %

Le conseil municipal prend acte

Point n°07 de l'ordre du jour : Affaires de personnel

Point n°7-1 de l'ordre du jour : Affaires de personnel - Convention de mise à disposition d'un personnel à la mairie de Goxwiller

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de l'agent du 28 août 2019

Vu la convention de mise à disposition d'un agent de la Mairie de Nordhouse du 3 septembre 2019

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 24 septembre 2019

Madame Lucienne Riehl, Adjointe au Maire, indique que Madame le Maire de Goxwiller a sollicité la mise à disposition d'un agent administratif de notre commune à la mairie de Goxwiller pour une période de 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2019, à raison d'une matinée tous les 15 jours, ceci afin de pallier l'absence de leur secrétaire pour cause d'accident de travail. Dans un souci de solidarité entre communes et après accord de Madame le Maire de la commune de Nordhouse, la signature d'une convention de mise à disposition d'un personnel à la commune de Goxwiller est proposée.

La commune continuera de verser dans son intégralité la rémunération de l'agent. La Commune de Goxwiller remboursera à la commune de Nordhouse le montant de la rémunération et des charges sociales pour le temps de travail effectué par l'intéressée à la commune de Goxwiller. Sous réserve du respect des contraintes réglementaires et de l'accord de l'agent, sa mise à disposition pourra être renouvelée en fonction des souhaits et décisions intervenues entre la commune de Nordhouse et la Commune de Goxwiller.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, compte tenu de l'urgence de la situation et dans un souci de solidarité entre communes, la signature d'une convention de mise à disposition d'un agent avec la Commune de Goxwiller, dans le cadre d'une assistance en l'absence de la secrétaire actuellement en accident de travail, à raison d'une durée de 4h00 tous les 15 jours, le mardi matin.

Adopté à l'unanimité.

Point n°7-2 de l'ordre du jour : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Madame Lucienne Riehl, Adjointe au Maire, fait part à l'assemblée que Madame Nicole Schwentzel, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020.

Madame Schwentzel quittera ses fonctions début décembre pour liquider ses droits à congés.

En vue de son remplacement, elle propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à raison de 25/35^{ème} à compter du 1^{er} décembre 2019 pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 25/35^{ème}, à compter du 1^{er} décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

Point n°08 de l'ordre du jour : Factures-Finances et Devis

Point n°8-1 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) – Modification du Coefficient multiplicateur

Madame le Maire expose les dispositions des articles L2333-2 et suivants, L3333-2 et suivants et L5212-24 à L5212-26) du code général des collectivités territoriales, autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Le coefficient multiplicateur peut être augmenté à la valeur maximale de 8,5. Seule une modification du coefficient multiplicateur nécessite une délibération avant **le 1^{er} octobre de l'année 2019** pour une application **en 2020**.

Madame le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer ou non sur l'augmentation du coefficient multiplicateur à 8,5 et rappelle pour information que ce dernier est fixé à 8 depuis 2011.

Vu l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L2333-2 à L2333-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L3333-2 à L3333-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L5212-24 à L5212-26 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 37 de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014

Vu la lettre circulaire du 16 juillet 2015 relative à la Taxe sur la consommation finale d'électricité/modalités d'application de la TCFE au 1^{er} janvier 2015

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide :

- **que le coefficient multiplicateur de la Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité est maintenu à 8,**
- **que ce coefficient s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de Nordhouse**
- **de charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux Usines Municipales d'Erstein**

Adopté à l'unanimité.

Point n°8-2 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : concours maisons fleuries - fixation des prix

Le jury du concours des maisons fleuries, organisé par la Commune, est passé dans les rues du village le jeudi 1^{er} août 2019 pour primer les plus belles réalisations florales Madame Lucienne Riehl, Adjointe au maire, propose d'attribuer un prix aux 26 meilleurs lauréats du palmarès des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **de fixer la valeur du grand prix d'excellence à 80 € par lauréat soit un montant total de :**
1 X 80 € = 80 €
- **de fixer la valeur du prix d'excellence à 60 € par lauréat soit un montant total de :**
5 x 60 € = 300 €
- **de fixer la valeur du prix d'honneur à 40 € par lauréat soit un montant total de :**
8 x 40 € = 320 €
- **de fixer la valeur du prix d'encouragement à 20 € par lauréat, soit un montant total de :**
12 x 20 € = 240 €

soit un montant total de 940 €

Adopté à l'unanimité.

Point n°8-3 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : Prise en charge de frais vétérinaire

Madame le Maire fait part au Conseil qu'à l'occasion de la saisie d'animaux suite à décision de justice au mois de juin, une facture de vétérinaire d'un montant de 551,67 € HT soit 662 € TTC a été adressée à Commune.

Elle propose de refacturer ce montant au propriétaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame le Maire à refacturer un montant de 551, 67 € HT, soit 662,00 € TTC, au propriétaire des animaux saisis.

Adopté à l'unanimité.

Point n°8-4 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : Adhésion à l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne

Madame le Maire rappelle que la commune a remporté le Trophée de l'ASMA 2019 pour la réhabilitation de la maison de valet qui jouxte la maison commune. La couverture de leur bulletin annuel « s Blättel » est d'ailleurs consacrée à la maison de valet et l'histoire de ce sauvetage figure dans l'article en pages 28 et 29.

Elle propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à l'ASMA et de régler la cotisation 2019 d'un montant de 100 €, ceci pour montrer l'attachement de la commune à la préservation du patrimoine alsacien.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser Madame le Maire à adhérer à l'ASMA et de régler la cotisation 2019 d'un montant de 100 €.

Adopté à l'unanimité.

Point n°8-5 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : Convention de mise à disposition de la Maison commune à une habitante pour l'organisation de conférences

Madame le Maire informe qu'une habitante de Nordhouse demande à occuper la maison commune les 1er octobre et 5 novembre 2019 pour y organiser des conférences sur la naturopathie.

Madame le Maire rappelle que le tarif demandé pour les extérieurs à la commune est de 50 € pour une mise à disposition.

Elle propose de retenir le tarif de 50 € pour les deux mises à disposition sollicitées.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°8-6 de l'ordre du jour : Factures – Finances et Devis : Columbarium 24 places

Monsieur Pflieger rappelle qu'il ne reste plus que deux places dans le columbarium.

De l'avis général du Conseil, le modèle de cavurnes présenté par une conseillère municipale est le plus esthétique et est très apprécié. En revanche Monsieur Pflieger explique que ce modèle nécessiterait un entretien trop important entre les dalles. Les élus ont réfléchi à les installer le long du mur mais ils craignent pour la solidité de sa structure. Des études doivent être menées pour ce projet de cavurnes qui pourront être réalisées ultérieurement, mais dans l'immédiat, il y a lieu de commander un columbarium pour répondre à l'urgence.

Monsieur Pflieger présente les 3 devis qu'il a sollicités :

- GRANIMOND : 11 892,00 € HT soit 14 270,40 € TTC
- ROT : 16 020,00 € HT soit 19 224,00 € TTC
- AD FUNERAIRE : 15 527,75 € HT soit 18 633,30 € TTC

Madame le Maire propose de retenir le moins-disant, à savoir, le devis GRANIMOND.

Le Conseil municipal prend acte.

Point n°9 de l'ordre du jour : Divers

- Suite à la noyade dans l'Ille le 22 août sur le ban communal de Nordhouse, une lettre a été adressée au service de l'Ille le 29 août pour connaître les dispositifs et outils permettant de faire respecter la loi, à savoir la servitude de marchepied (servitude qui permet le passage le long du cours d'eau) car le SDIS a eu des difficultés à intervenir.
- La location de la salle polyvalente le week-end du samedi 14 septembre a nécessité l'intervention de la Police municipale
- Le projet maison de la santé : une lettre du 17/09/2019 a été adressée à la Présidente du Tribunal d'Instance d'Ilkirch pour demander que la procédure soit accélérée si possible en soulignant l'enjeu du projet pour la commune.
- Le nouveau président de l'APPMA est Monsieur Steve Wagner.
- La nouvelle Présidente de l'Entente Musicale est Madame Christelle Schmitt-Hosti
- 202 élèves sont inscrits à l'école primaire.
- Prestation de service informatique pour l'école : un audit d'un montant de 250 € pour une journée sera sollicité afin de faire un diagnostic du parc informatique des écoles
- Mme Riehl remercie tous ceux qui ont apporté leur aide afin que la journée des associations soit une réussite.
- Madame Angsthelm remplace Madame Agram pour les cours d'allemand.

Calendrier des manifestations

<u>Octobre 2019</u>			
5-6	Fruits et nature	Exposition Fête de la nature	Salle des Fêtes
12	Comité de gestion	Oktoberfest	Salle des Fêtes
20	P'tits Nordhousiens	Bourse puériculture	Salle des Fêtes
31	P'tits Nordhousiens	Fête d'Halloween	Village
<u>Novembre 2019</u>			
10	Commune	Cérémonie commémorative	Monument aux morts
16	Entente musicale	Soirée des années 80	Salle des Fêtes
28	Donneurs de sang	Collecte de sang	Salle des Fêtes
22-24	AAPPMA	Téléthon	Gravière
22	Tracteurs d'Antan	Assemblée générale	Maison Commune
23	Fruits et nature	Cours de taille	Verger école à 9h
23 - 24	La troupe A'muzette	Représentations théâtrales	Salle des Fêtes
24	Chorale	Fête Ste Cécile	Eglise
30	Commune	Banque Alimentaire	Mairie

Marie-Noëlle ANGSTHELM	Céline CONTAL	Lucienne EICHELDINGER	Didier ELTGEN	Didier FENDER
Adam FFOULKES ROBERTS	Christelle HOSTI	Martial ISSENHUTH	Céline KLOTZ EXCUSEE	Véronique LABOURDETTE
Sandrine LINGELSER	Philippe LOSSER	Francis PFLEGER	Lucienne RIEHL	Jean-Marie ROHMER
Florence SCHNEE	Jean-Luc WEBER EXCUSE	Sylvain WEIL	Claudine HERRMANN	